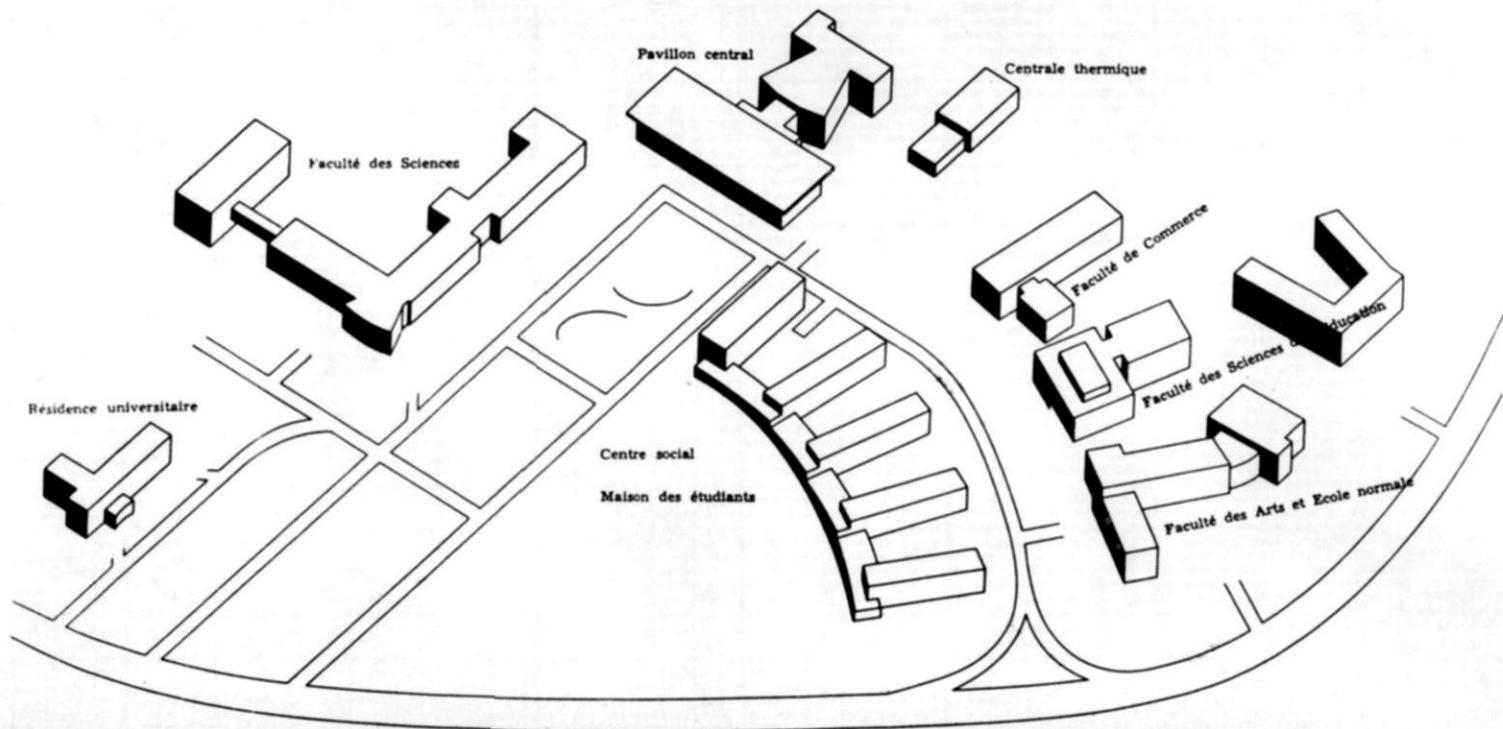


LA CITÉ UNIVERSITAIRE ACTUELLE



Université de Sherbrooke

Renseignements généraux 1964



Maison des étudiants et Centre social

ORGANISATION ACADEMIQUE

FACULTÉS DISCIPLINES OU ÉCOLES	CONDITIONS D'ADMISSION	DURÉE DU COURS	GRADE	DÉBOUCHÉS PRINCIPAUX
ARTS				
Sciences domestiques	11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres (avec moyenne de 75%) Versification	4	Baccalauréat en sciences domestiques	Diététique Enseignement Nutrition Industrie alimentaire
Collège universitaire	11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres (examen d'admission) Versification : latin-sciences ou latin-grec (avec moyenne suffisante)	4	Baccalauréat ès arts avec options	Maîtrise ès arts Condition essentielle pour : Droit, Médecine, Art dentaire et Théologie Après 2 ans, accès à Commerce, Pédagogie, Education physique et Récréation
	B. Péd.	1	Baccalauréat ès arts	Maîtrise ès arts...
Lettres et Sciences de l'homme : français anglais latin histoire géographie économique	B. A.	3	Maîtrise ès arts	Enseignement Journalisme Fonctionnarisme
DROIT				
Droit Notariat	B. A.	3	LL.L.	Diplomatie Fonctionnarisme Journalisme Carrière de notaire Carrière d'avocat
SCIENCES				
Génie : civil électrique mécanique	11e année sciences-math. (1964) (avec dossier très fort) Classe préparatoire aux études supérieures (12e) Diplôme d'études techniques (après étude du dossier) B. A. B. A. « C » (après étude du dossier)	5	Baccalauréat en sciences appliquées et Diplôme d'ingénieur	Carrière d'ingénieur
		4		
Mathématiques	Mêmes conditions	4	Baccalauréat en sciences option : mathématiques	Enseignement Recherche Laboratoire Industrie
Physique	Mêmes conditions	4	Baccalauréat en sciences option : physique	
Biologie	Mêmes conditions	4	Baccalauréat en sciences	
	B. A. (après étude du dossier) (Biologie II : pré-médicale : pour les B. A.)	3	option : biologie	
Chimie	Mêmes conditions que Génie	4	option : chimie Baccalauréat en sciences	
	B. Sc. option chimie	1	M.Sc. options : chimie physique ou organique	
	M. Sc. option chimie • La 1ère année de génie, de phy- sique, de mathématiques et de chi- mie est commune.	2	D.Sc. options : chimie physique ou organique	

COMMERCE				
Commerce	Rhétorique ou certificat jugé équivalent (pour les étudiants de 11e : 2 années collégiales au Collège universitaire ; voir note ci-après)	2	Baccalauréat en commerce	Affaires Comptabilité Fonctionnarisme Assurance Opérations de banque Finance
Commerce : comptabilité adm. d'affaires	B. Sc. Com. B. Com.	2	Maîtrise en commerce options : adm. d'affaires comptabilité	
	B. A. B. Péd.	3		
MÉDECINE				
En voie d'organisation				
THÉOLOGIE				
Théologie	B. A.	4	Baccalauréat en théologie	Ministère sacerdotal
Institut de Culture religieuse	B. A. B. Péd. Br. A ou l'équivalent	3 temps partiel	Diplôme ou baccalauréat en culture religieuse	Culture Enseignement
SCIENCES DE L'ÉDUCATION				
Pédagogie	B. A. ou l'équivalent (examen d'admission)	1	Baccalauréat en pédagogie	Enseignement secondaire Enseignement primaire
	Rhétorique ou 2e année du Br. A. (examen d'admission)	2		
Enseignement secondaire	B. A. ou B. Péd. (examen d'admission)	2	Certificat en enseignement	Enseignement secondaire
		3	Licence en enseignement secondaire	
	B. A. et B. Péd. (examen d'admission)	1	Certificat en enseignement	
		2	Licence en enseignement secondaire	
Enseignement technique	Diplôme technique (examen d'admission)	3	Baccalauréat en enseigne- ment technique	Enseignement technique
Éducation physique Récréation	Rhétorique (examen d'admission)	3	Baccalauréat en pédagogie (en éducation physique ou en récréation)	Enseignement en éducation physique Direction de centres de loisirs, de camps d'été, etc.
	B. A. ou B. Péd. ou Br. A. (examen d'admission)	2		
Psychologie scolaire	B. Péd. ou l'équivalent (examen d'admission)	2	Licence en psychologie scolaire	Orientation scolaire
	B. A. (examen d'admission)	3		
Psychopédagogie de l'enfance inadaptée	Rhétorique ou une 2e année du Br. A (examen d'admission)	4	Licence en psychopédagogie de l'enfance inadaptée	Éducation d'enfants-pro- blèmes et de déficients mentaux
	B. A. B. Péd. (examen d'admission)	3		
ÉCOLE NORMALE				
École normale (hommes)	11e année : sciences-mathématiques sciences-lettres Versification (minimum : 75%)	4	Brevet A et baccalauréat en pédagogie	Enseignement secondaire
	Belles-Lettres (latin-sciences)	3		
	Rhétorique ou 2e année du Collège universitaire	2		
	B. A.	1		

N.B. Le Collège universitaire de la faculté des Arts reçoit aussi les étudiants de 11e sciences-mathématiques ou sciences-lettres qui désirent entrer aux Sciences de l'Éducation ou au Commerce. Il les conduit en 2 ans au niveau de la Rhétorique, classe qui permet d'entrer dans ces deux facultés.

BOURSES

1. — MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

a) Prêt-bourse

Avantages : Maximum de \$ 300 pour étudiants résidents (Sherbrooke et environs immédiats).

Maximum de \$ 500 pour étudiants non-résidents.

Remboursable à 40% de la valeur.

Conditions: Résider dans la province de Québec depuis 2 ans avant l'admission à l'institution. Être dans l'impossibilité d'entreprendre ou de continuer son cours sans cette aide.

Faire sa demande avant le 30 septembre.

Pour les formules, s'adresser à :

Service de l'Aide aux Etudiants,
Ministère de la Jeunesse,
Hôtel du Gouvernement,
Québec 4.

M. l'abbé Antoine Sirois, secrétaire général, est le représentant de l'université au Comité des Bourses.

Adresse : Le secrétaire général,
Université de Sherbrooke,
Cité universitaire, Sherbrooke.

b) Prêt

Ce prêt se demande sur la même formule que la bourse.

Avantages : Maximum de \$ 200 pour résidents et \$ 500 pour non-résidents.

Remboursable deux ans après la fin des études.

Conditions : Recevoir déjà un prêt-bourse et être dans l'impossibilité de continuer ses études sans cette aide.

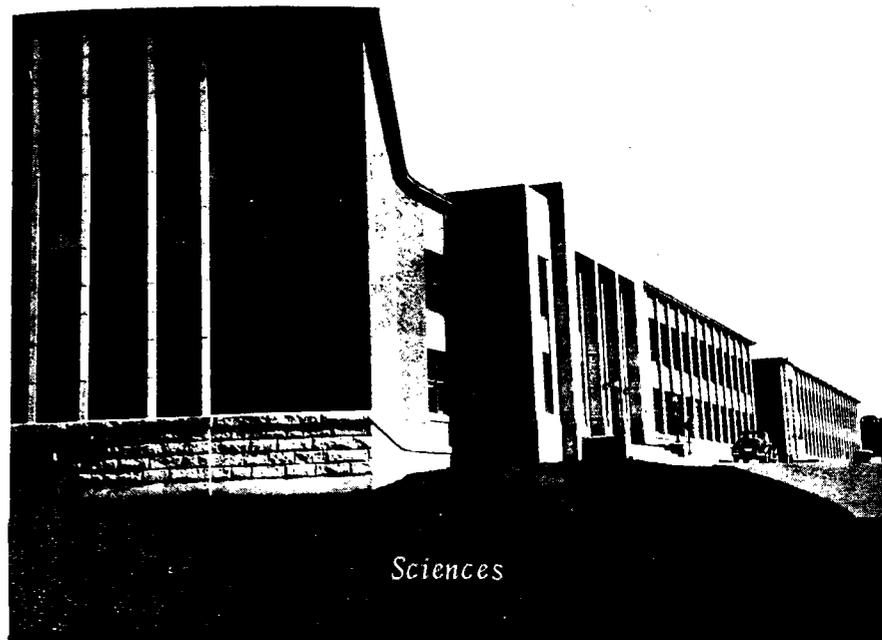
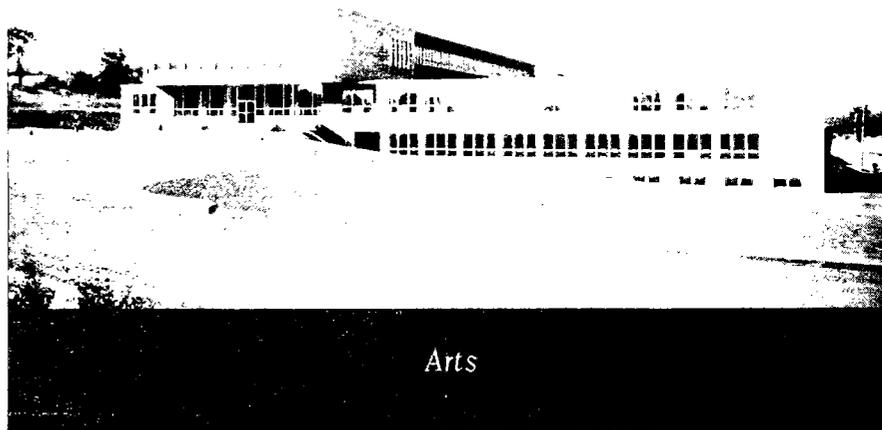
c) Bourses aux handicapés

On obtient des renseignements à ce sujet en s'adressant au :

Service de réadaptation des handicapés physiques,
Ministère de la Jeunesse,
9175, rue Saint-Hubert, Montréal.

d) Ecole normale

Le Ministère de la Jeunesse accorde des prêts-bourses aux candidats qui, dépourvus de finance et sérieux par ailleurs, lui seront recommandés par le principal de l'Ecole.



2. - ASSOCIATIONS ET AMICALES

a) Plusieurs Associations et Amicales suivantes accordent des bourses ou prêts aux étudiants qui demeurent dans leur région respective. En voici quelques-unes :

La Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

Adresse : 37, rue Brooks, Sherbrooke.

Les Prêts-étudiants Artisans d'Alma au Lac Saint-Jean.

L'Amicale des Frères de la Charité de Drummondville.

L'Aide aux étudiants des Ecoles supérieures du diocèse de Sherbrooke Inc.

Adresse : a/s Rév. Frère Directeur,
825 sud, rue Bowen, Sherbrooke.

L'Aide aux Etudiants du Collège de La-Salle de Thetford-Mines Inc.

L'Aide aux étudiants de l'Ecole supérieure de Granby Inc.

b) I. O. D. E.

Condition : Etre enfant d'un père décédé ou rendu invalide à la seconde guerre mondiale.

Demandes : The Registrar, Bishop's University, Lennoxville.

c) R. O. T. P.

Programme d'instruction pour la formation d'officiers de forces régulières (armée, marine, aviation).

Avantages : Scolarité payée par le Ministère de la défense nationale.

Allocation de \$ 75 pour achats de livres et instruments.

Allocation de \$ 128 par mois à titre de solde et d'indemnité de subsistance.

Conditions: Etre citoyen canadien. Etre célibataire. Avoir moins de 21 ans. Posséder les aptitudes physiques suffisantes. S'engager à servir 3 ans dans les forces armées après l'obtention du grade.

Adresse : Le Comité de sélection R. O. T. P.
Quartier général de la Défense nationale,
Ottawa.

d) Les banques suivantes ont des plans d'aide ou de prêts aux étudiants pour les études universitaires :

Banque Canadienne Impériale de Commerce

Banque de Montréal

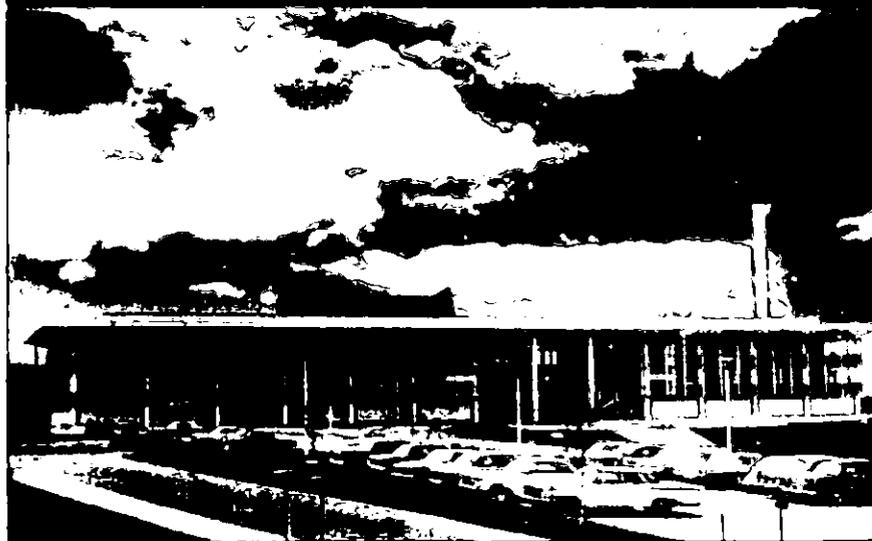
Banque Royale du Canada.



Commerce



Sciences de l'Éducation



Administration et Bibliothèque générale

DROITS A ACQUITTER

Toutes les facultés	\$ 485.00
L'Ecole normale	\$ 170.00

Ces montants comprennent tous les frais, sauf la contribution à l'Association des Etudiants, qui est de \$ 15.00.

Le montant payable le jour de l'inscription est de \$ 40.00 pour les étudiants des facultés et de \$ 25.00 pour ceux de l'Ecole normale. Le solde, soit \$ 460.00 (facultés) ou \$ 160.00 (Ecole normale) est payable en deux versements égaux, le premier à l'entrée et le second en février. Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants qui ne se sont pas entendus d'avance avec le trésorier sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

LOGEMENT ET PENSION

L'Université possède, au cœur de la Cité universitaire, sa Maison des étudiants, une hôtellerie de 460 chambres simples. Le prix de location de la chambre est de \$ 28.00 par mois environ. Les repas peuvent être pris à la cafétéria logée dans le Centre social adjacent à cette Maison (dîner ou souper, \$ 0.75).

Les étudiants peuvent aussi trouver des pensions recommandables dans le voisinage de l'Université. La direction de la Maison des étudiants en fournit la liste sur demande. Le prix minimum pour chambre et pension est d'environ \$ 15.00 par semaine.

Il est aussi possible de louer une chambre chez des particuliers et de prendre ses repas à la cafétéria.

LOISIRS ET SPORTS

De nombreux organismes contribuent à l'enrichissement culturel des étudiants : la bibliothèque, la Société des concerts, la Société des conférences universitaires, le Ciné-club, le Studio d'art, la troupe de théâtre de l'Echiquier et autres.

Les sports suivants sont organisés sous la responsabilité de spécialistes en éducation physique et récréation : le tennis, le hockey, le ballon-panier, le ballon-volant, le football, le ski, le golf, la balle-molle, le badminton, etc.

ASSOCIATION DES ETUDIANTS

L'Association Générale des Etudiants de l'Université de Sherbrooke (AGEUS) agit en qualité de conseil représentatif et exécutif de l'ensemble de ses membres. Entre

autres fonctions, elle organise les loisirs des étudiants : concerts, débats, soirées, etc.

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez adresser vos demandes au secrétariat général à l'adresse ci-dessous mentionnée.

ADRESSE

Université de Sherbrooke,
Cité universitaire,
Chemin Ste-Catherine,
Sherbrooke, P. Q.
Téléphone : 569-7431

ADMINISTRATION

Le secrétariat général, la trésorerie et les autres bureaux de l'administration sont logés dans l'édifice central.

Le secrétariat général est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 1 heure 30 à 5 heures ; et le samedi de 9 heures à midi, excepté durant les mois de juillet et août, alors qu'il est fermé toute cette journée.

INSCRIPTIONS A PLEIN TEMPS

Faculté des Arts	229
Faculté de Droit	93
Faculté des Sciences	324
Faculté de Commerce	272
Faculté des Sciences de l'Education	316
Ecole normale	363
TOTAL	1597
Augmentation sur l'année précédente :	17%

PROVENANCE DES ETUDIANTS

Etrie	60%
Cité de Sherbrooke	22.8%
Autres régions :	40%
Gaspésie	5.25%
Saguenay - Lac St-Jean	3.06%
Québec	8.26%
Trois-Rivières	6.32%
Montréal métropolitain	3.38%
Montréal	11.55%
Outaouais	0.18%
Abitibi - Témiscamingue	1.06%
Côte nord - Nouveau Québec	0.81%

L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

L'Université de Sherbrooke célèbre cette année le 10^e anniversaire de sa fondation. Elle a été érigée civilement le 4 mai 1954 et elle a reçu sa charte romaine le 21 novembre 1957. Issue du Séminaire de Sherbrooke, elle en est totalement séparée depuis 1959. Elle s'est installée depuis sur un vaste terrain de 850 acres aux limites sud-ouest de la ville de Sherbrooke. 124 professeurs de carrière et 100 chargés de cours dispensent l'enseignement dans les 7 facultés existantes. L'Université a reçu, en 1963-1964, 1600 étudiants réguliers à plein temps, 313 étudiants réguliers à temps partiel et 859 étudiants d'extension. Elle régit de plus les études, dans les maisons affiliées ou annexées, de 4385 étudiants.

LA CITE UNIVERSITAIRE

L'Université peut offrir à ses étudiants les avantages d'une cité universitaire bien organisée avec tous les services requis : des pavillons d'enseignement avec laboratoires des mieux outillés, un centre social avec cafétéria de 500 places, une maison de résidence de 4 ailes, logeant 460 chambres simples, salles de jeux et de détente, une vaste bibliothèque générale climatisée pouvant contenir 300,000 volumes, un auditorium de 1600 places pour collation des grades et manifestations artistiques, un gymnase pour la pratique des sports intérieurs et des terrains d'athlétisme.

INVITATION

Tous les étudiants qui ont les aptitudes voulues peuvent aujourd'hui, avec leur travail d'été et à l'aide des bourses d'études du Ministère de la Jeunesse accordées à tous ceux qui en ont besoin et des autres bourses possibles, poursuivre des études universitaires.

L'Université sera heureuse d'accueillir les étudiants et étudiantes des cours secondaires et collégiaux qui ont l'ambition de poursuivre ces études.

DEMANDE D'ADMISSION

1^o Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur la formule officielle qu'on obtient du Secrétariat général de l'Université de Sherbrooke.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes :

- a) Certificat de naissance.
- b) Certificat de vaccination antivariolique récente exigible après l'acceptation de la demande d'admission.
- c) Quatre photographies récentes (2.5 x 3) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où l'on vient.
- d) Rapport confidentiel, sur formules fournies par l'Université, des autorités (directeur, principal, préfet) de la dernière institution fréquentée. Le signataire doit faire parvenir lui-même ce document à l'Université.
- e) Dossier scolaire comprenant un relevé de notes complet des quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Les bulletins annuels ou les bulletins scolaires doivent indiquer pour chaque année la note obtenue pour chacune des matières ainsi que la moyenne générale et le classement du candidat. Les certificats annuels du Département de l'Instruction publique ou les attestations d'un degré universitaire, selon le cas, doivent aussi être produits avec la note obtenue en chaque matière.
- f) Attestation officielle certifiant que le candidat possède le diplôme requis pour son admission. Cette attestation est ordinairement inscrite sur le relevé de notes. Prière de ne pas envoyer de diplômes.

2^o Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3^o Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du socau de l'institution d'où ils proviennent et être transmis directement par elle à l'Université de Sherbrooke.

4^o Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

5° Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

6° La demande d'admission et les pièces ci-dessus mentionnées doivent être adressées au Secrétariat général, Université de Sherbrooke, Cité universitaire, Sherbrooke, P. Q., avant le 31 juillet.

7° Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un mandat de poste de \$ 5.00 (argent canadien) fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. (N'envoyez pas d'argent). Ce montant n'est pas remboursable ; mais il est cependant porté au crédit du candidat accepté.

8° Un avis officiel d'acceptation ou de refus sera donné au candidat. Si on exige de lui un examen d'entrée, on l'en avisera avant la date de cet examen.

9° La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps et lieu.

INSCRIPTION

L'inscription est la procédure en vertu de laquelle le nom du candidat est porté au registre d'une faculté ou école. Elle n'est complétée qu'après paiement au trésor des frais dus à ce moment. L'inscription se fait à partir du 15 août jusqu'à la date de la rentrée.

En résumé :

Pour devenir élève de l'Université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes :

1° - Requérir une formule d'admission, la remplir, puis la retourner au Secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées. L'aspirant recevra une réponse l'informant qu'il est accepté ou refusé, et précisant les raisons de la décision prise à son sujet par l'Université.

2° - Faire son inscription au Secrétariat général. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera.

A tout élève régulièrement inscrit, l'Université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du secrétaire général.

3° - Acquitter le montant dû au début du 1er semestre, ou dans certains cas particuliers, s'entendre avec le trésorier au sujet de ce paiement.

